

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12973**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son

Nouvel intitulé : Régisseur(euse) lumière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Directeur CFPTS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

1) Les fonctions du régisseur son sont les suivantes : Il a une fonction d'organisation, d'exécution et, dans certains cas, d'encadrement des techniciens son.

Il est garant du bon fonctionnement de l'installation son. Il est responsable du montage et du réglage de l'installation son puis du démontage. Il gère la conduite son durant le spectacle ou la manifestation (sonorisation ; prise de son ; diffusion de bandes son). Il peut être amené à réaliser une bande sonore simple sous la responsabilité du réalisateur artistique. Il est responsable de la gestion et de l'entretien du matériel son.

2) Les fonctions du régisseur plateau sont les suivantes :

Il est garant du bon fonctionnement de l'équipement du plateau et, dans certains cas, assure l'encadrement des machinistes. Il est responsable du montage et de l'adaptation des décors, des mouvements des décors et accessoires de spectacle puis du démontage. Il gère la conduite machinerie durant le spectacle ou la manifestation. Il peut être amené à participer à la construction et réparation du décor (bois et métal), à la réparation d'accessoires et d'éléments de tapisserie.

3) Les fonctions du régisseur lumière :

Il a une fonction d'organisation, d'exécution et, dans certains cas, d'encadrement des techniciens lumière. Il est garant du bon fonctionnement de l'installation lumière. Il est responsable du montage et du réglage de l'installation lumière puis du démontage. Il gère la conduite lumière durant le spectacle ou la manifestation. Il peut être amené à réaliser une création lumière simple sous la responsabilité du réalisateur artistique. Il est responsable de l'entretien du matériel d'éclairage.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES :

- Compétences et connaissances associées au métier de régisseur plateau :

* Compétences : montage, mise en œuvre, démontage, plan, construction, dessin technique.

* Connaissances : connaissance de l'espace scénique, des techniques et technologies du matériel, des techniques liées au décor.

- Compétences et connaissances associées au métier de régisseur son :

* Compétences : montage, mise en œuvre, démontage.

* Connaissances : bon niveau de mathématiques et de physique, connaissances musicales, connaissance de l'électricité, des principes généraux du son, des techniques et technologies du matériel.

- Compétences et connaissances associées au métier de régisseur lumière :

* Compétences : montage et réglage, mise en œuvre, démontage.

* Connaissances : bon niveau de mathématiques et de physique, connaissance de l'électricité, des principes généraux d'éclairage, des techniques et technologies du matériel.

- Compétences, aptitudes, et connaissances associées au trois options :

* Compétences : bonne gestion de documents (fiche technique, conduite...) et des outils d'aide à la régie (dossiers techniques, informatique).

* Aptitudes : animation d'équipe, veille technologique,

* Connaissances : histoire du spectacle, organisation du travail, droit et législation dans le spectacle vivant, terminologies professionnelles, règles de sécurité et d'usage, savoirs budgétaires généraux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

PME et TPE dans le secteur du spectacle vivant, de la prestation de services techniques, des parcs de loisirs, des collectivités territoriales.

Type d'emplois accessibles : - régisseur de plateau

- régisseur lumière

- régisseur son.

Les emplois, dans un même domaine (plateau, lumière, son) varient considérablement en fonction des entreprises (prestations de services, salles de spectacle, producteurs indépendants, théâtres, compagnies de création ou groupes de musique etc.), de la nature des activités artistiques et techniques, des moyens technologiques et traditionnels dont ils disposent ainsi que des moyens financiers engagés.

Les positions hiérarchiques dépendront donc de ces variations tout au long de la carrière des professionnels du secteur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

L1504 : Éclairage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 blocs de compétences :

1. composante scientifique et technique générale : électricité, mathématiques, physique, dessin technique, calcul de puissance et de charges, terminologie professionnelle (contrôle continu écrit et épreuve ponctuelle de pratique professionnelle)
2. composante technique spécifique : soudure, menuiserie, machinerie scénique, accessoires de levage (option plateau), principes généraux d'éclairage (option lumière), acoustique, instruments de musique (option son) ; technologie du matériel et des équipements liés à la spécialité ; normes et règles de sécurité ; détection de pannes et maintenance légère ; procédures et techniques d'installation, de montage, de réglage et d'exploitation des matériels et équipements liés à la spécialité (épreuves de pratique professionnelle et contrôle continu)
3. composante liée à l'organisation : analyse, étude, recherche, planification, définition des besoins, répartition des tâches, veille technologique (épreuves de pratique professionnelle)
4. composante liée à la communication : relation avec l'équipe artistique et les autres services; constitution et transmission de documents techniques liés à la spécialité, maîtrise des outils d'aide à la régie ; gestion du stress, esprit d'équipe, initiative, rigueur (épreuve de pratique professionnelle) ; motivation, ouverture d'esprit, compréhension des enjeux et de l'environnement, esprit de synthèse, rapport avec l'artistique (épreuve pratique et entretien individuel).
5. composante liée à la culture générale et artistique : positionnement professionnel présent et à venir dans le secteur du spectacle, compréhension de l'environnement professionnel artistique, économique et social ; expression écrite, ouverture d'esprit, synthèse (épreuve écrite et entretien).

Après formation, la certification comporte 3 composantes liées à des types d'évaluation concernant les pôles de capacités cités précédemment :

1. Mises en situation devant un jury professionnel :

- pratique professionnelle technique individuelle, par option
- création collective d'un spectacle avec accueil du public (apprentis uniquement)

2. Etudes de cas présentées à un jury professionnel :

- réflexion écrite individuelle touchant aux perspectives générales de la profession
- essai sur une problématique liée à l'exercice de l'activité professionnelle (FPC uniquement)
- adaptation, sur plan, d'une configuration de spectacle à différents lieux de spectacle

3. Entretien individuel devant un jury de professionnels :

- positionnement professionnel présent et à venir prenant en compte l'environnement artistique, économique et social.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		12 membres (9 externes, 3 internes)
Après un parcours de formation continue	X		12 membres (9 externes, 3 internes)
En contrat de professionnalisation	X		11 membres dont 80% extérieurs à l'organisme, 20% représentants des employeurs, 20% représentants des salariés
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		11 membres (8 externes, 3 internes)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur spécialisé de spectacle, option plateau, lumière, son" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 09 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992 portant homologation du 'Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

27 certifiés par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfpts.com>

Lieu(x) de certification :

Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle
92, avenue Galliéni
93170 Bagnolet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

STAFF
7, rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU

Historique de la certification :

Ancien libellé : "Titre de régisseur spécialisé du spectacle, options : plateau, lumière ou son" (arrêté du 14 octobre 1992 publié au Journal Officiel du 05 novembre 1992).

Certification précédente : Régisseur de spectacle, option plateau, lumière ou son

Certification suivante : Régisseur(euse) lumière